



# Conditions de participation

## Réseau d'été 2024

Jauges du réseau d'été : 300 places maximum

[Consulter la liste complète des diffuseurs](#)

### Échéancier 2024

Appel d'offres de spectacles sur Scène Pro	<b>30 octobre au 30 novembre 2023</b>
Sélection par les diffuseurs	<b>1er décembre 2023 au 29 janvier 2024</b>
Planification des calendriers et confirmation des tournées	<b>30 janvier au 15 mars 2024</b>

### Conditions **(Nouveauté!)**

Le ROSEQ laisse dorénavant le soin aux artistes, agences et compagnies de production de fixer le cachet de leurs offres de spectacle en connaissance du contexte du Réseau d'été. En conséquence, cela signifie donc :

- qu'il n'y a pas l'imposition d'un cachet maximal;
- qu'il n'y a pas l'imposition d'un partage des recettes après dépenses à 50/50;
- que l'hébergement n'est pas systématiquement inclus dans l'offre d'accueil des diffuseurs.

Le cachet proposé dans le dépôt sur Scène Pro doit inclure les frais de déplacement et d'hébergement ainsi que les frais de jours de relâche, ceux-ci sont à la charge du producteur/artiste.

Le montant des dépenses accordées aux diffuseurs peut varier selon le lieu, il est important de négocier ce montant avec chaque diffuseur avant d'envoyer le contrat. Vous pouvez vous servir de la case *Exigences techniques et financières particulières* dans le formulaire de dépôt pour détailler toute autre modalité ou flexibilité concernant les conditions.

Lors de l'appel d'offres, vous aurez l'option d'offrir un cachet fixe, groupé ou dégressif. Le cachet groupé est fortement recommandé dans le réseau. Il peut constituer un excellent incitatif pour amener plusieurs diffuseurs à se positionner sur une offre de spectacle. Le cachet dégressif lui, s'applique lorsqu'il y a plusieurs représentations chez un même diffuseur. Si vous avez du mal à déterminer le cachet, vous pouvez consulter [Le petit guide pour fixer le cachet](#). Notez qu'il s'agit d'un guide général à titre informatif seulement.

Les diffuseurs du ROSEQ ne versent aucun dépôt avant le spectacle. Le cachet est payé le soir de la représentation.

### Jauge

En été, la jauge se situe entre 80 et 300 places dans les lieux de diffusion.

### Durée du spectacle

À moins de cas exceptionnels, la durée du spectacle devrait être comprise entre 75 à 90 minutes.



## Conditions de participation

### Réseau d'été 2024

#### Formule et devis technique

La formule offerte et le devis technique doivent être adaptés aux petites salles et font partie intégrante de l'offre de spectacle. Les diffuseurs se positionneront sur la proposition à la lumière des conditions et besoins techniques inscrits sur l'offre de spectacle déposée. Assurez-vous que la formule (nombre de personnes sur la route et sur scène) indiquée sur Scène Pro soit celle qui tournera lors de la saison visée. Si les besoins techniques changent entre l'offre et la tournée, ou si vous demandez des équipements spécialisés (piano, micro sans fil) que vous n'utilisez pas pendant le spectacle, vous devrez assumer ces dépenses supplémentaires. La plupart des devis techniques des salles du réseau sont en ligne au [www.roseq.qc.ca](http://www.roseq.qc.ca) ou sur les sites internet des diffuseurs.

#### Contrat-type

Un contrat-type est disponible au ROSEQ.

#### Prix des billets

Il n'y a pas d'imposition de prix de billets dans le Réseau d'été.

#### Respect du territoire de diffusion

Le territoire du ROSEQ englobe les régions Capitale-Nationale, Chaudière-Appalaches, Bas-Saint-Laurent, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Côte-Nord et Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Pour éviter les irritants sur le terrain ainsi que la confusion et la division du public, il est impératif de nous aviser si votre artiste donne des spectacles dans des lieux alternatifs (bars, micro-brasseries, église, etc.) ou participe à des festivals dans les 6 mois avant ou après un spectacle programmé chez un diffuseur du ROSEQ et dans un rayon de 100 km autour de celui-ci. Tout spectacle prévu contrevenant à ces règles doit être signalé avant la confirmation de la tournée et la signature des contrats. Un non-respect de territoire pourrait causer l'annulation ou la modification de contrats.

Nous insistons également pour que votre artiste accepte de se produire sur l'ensemble du territoire du ROSEQ. Nous vous rappelons que notre mission est de favoriser l'accueil et la circulation de spectacles professionnels chez TOUS nos membres diffuseurs et ce, jusqu'à Natashquan, Fermont, Péribonka et les Îles-de-la-Madeleine. Merci de votre ouverture et de permettre à tous les gens de ce vaste et magnifique territoire de vous accueillir.

N'hésitez pas à [communiquer avec la coordonnatrice de la programmation](#) si vous avez des questions ou commentaires. Merci à tous pour votre collaboration!

#### L'équipe du ROSEQ

Téléphone : 418 723-4323

[www.roseq.qc.ca](http://www.roseq.qc.ca)